

COMMUNE DE



FRESQUIENNES

## MAIRIE DE FRESQUIENNES

### 2017-10-01-10 Acompte camping « L'ILE ADELINE » à Poses

Vu la délibération n°2017-10-01-01 du 10 janvier 2017 tarifs du centre aéré et notamment le point n°4.

Le Maire présente le contrat du camping « L'ILE ADELINE » qui demande un acompte de 57.20 euros pour valider la réservation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** – de verser un acompte de 57.20 euros au camping « L'ILE ADELINE ».

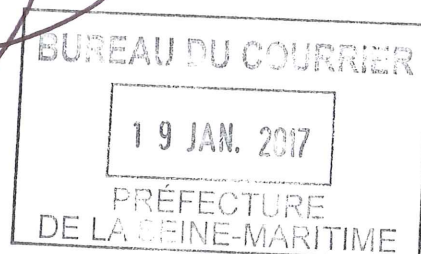
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le registre dûment signé, pour extrait Conforme,

Le Maire,



Nicolas OCTAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Publiée le :

**18 JAN. 2017**

Transmise au Représentant de l'Etat le :

**18 JAN. 2017**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif situé 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans les deux mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les deux mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte. Etant précisé qu'au terme d'un délai de deux mois d'absence réponse, cette dernière vaut rejet.